

Demande de congé à faire parvenir 1 mois avant à l'IA.
Avant le 15 septembre 2019.

Nom et prénom :

Fonction :

Ecole :

Commune :

M. l'Inspecteur d'Académie
sous couvert IEN

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNEP-FSU intitulé

«Réformes retraites et Fonction Publique. Quels dangers ? Quelles alternatives ? »

Ce stage se déroulera **mardi 15 octobre 2019 de 9h30 à 17h00 au Tremplin Sport Formation, 180 boulevard de Charavines 38500 VOIRON.**

Il est organisé par le SNEP-FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état).

A

Le.....

Signature